

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le DIX-HUIT MARS à 20H à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du DOUZE MARS 2021, sous la présidence de Monsieur le maire, Daniel DOMPOINT.

Étaient présents : Sandrine **CHATELARD**, Daniel **DOMPOINT**, Mickaël **BOUCHARD**, Marc **DESIGAUD**, Fabien **PICHON**, Sandrine **REY**, Thibault **PIOT**, Nadine **VIOLLAND**, Michel **PUYMARTIN**, Juliette **REYNAUD**, Paul **LECOMTE**, Gilles **HALLER**, Yann **DADBROWSKI**

Absent : Carmen **PIOT pouvoir** à Thibault **PIOT** - Sébastien **SHAFF pouvoir** à Daniel **DOMPOINT**

Secrétaire de séance : Fabien **Pichon**

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021 avec 4 abstentions

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Michel PUYMARTIN, doyen d'âge présente à l'ensemble du conseil municipal le compte administratif **BUDGET PRINCIPAL 2020** et son tableau.

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL dressé par Madame Béatrice GONZALES, Trésorière

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'**unanimité**, le compte administratif de l'exercice 2020 **du budget PRINCIPAL** »

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui

De tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par la trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

-demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

AFFECTATION DU RÉSULTAT : REPRISE DU L'EXCEDENT AU BP 2021

Budget principal

Au titre de l'année 2020 :

Vu que le montant de l'excédent de fonctionnement s'élève au 31 décembre 2019 à **216 231.42€**

Vu que le montant du déficit de l'investissement s'élève au 31 décembre 2019 à **- 228 299.68€**

Vu le montant des restes à réaliser en dépenses qui s'élève au 31 décembre 2020 à **106 993€**

Vu le montant des restes à réaliser en recettes qui s'élève au 31 décembre 2020 à **70 000€**

Vu l'excédent de clôture 2020 qui s'élève à **131 486.71€**

Il convient d'affecter en réserve d'investissement au compte 1068 la somme de **156 981.20€**

Monsieur le Maire soumet au vote la reprise de l'excédent au **BP Principal 2021**.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reprendre les reports suivants :

Au titre de l'année 2021 :

-de reprendre à la ligne 002 (excédent reporté) recettes de fonctionnement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de **131 486.71€** + l'excédent du CCAS de **5 002.66€** soit la somme de **136 489.37€**

-d'affecter la somme de **156 981.20€** au compte 1068 au **budget primitif PRINCIPAL**

-de reprendre au compte 001 (déficit d'investissement reporté) dépenses d'investissement la somme de **119 988.20€**

VOTE DU BP 2021 BUDGET COMMUNE

Le budget primitif 2021 « commune » a été voté à l'unanimité

✓ En section de **fonctionnement** équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de 640 465.57 €

✓ En section **d'investissement** équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de 417 995.77 €

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF CATEGORIE C A TEMPS COMPLET NON TITULAIRE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire informe le Conseil du départ de l'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe depuis le 1^{er} janvier 2021 et qui occupait les fonctions d'agent d'accueil à temps complet. Ce poste à temps complet reste vacant.

Il est proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif catégorie C à temps complet avec un stage d'un an.

Les caractéristiques de ce poste sont les suivantes :

Fonction : Secrétaire de Mairie

Date de création : 1^{ER} AVRIL 2021

Horaire : 35 h par semaine

Rémunération : Traitement indiciaire relatif à l'échelle du grade d'Adjoint, éventuellement supplément familial et régime indemnitaire, NBI et RISFEPP.

Après délibération et à l'**unanimité**, les membres du Conseil Municipal :

DÉCIDE de créer un emploi d'Adjoint Administratif catégorie C à temps complet 35H hebdomadaires dans les conditions présentées par Monsieur le Maire.

INSCRIT que les crédits nécessaires à la création de ce poste sont prévus au chapitre 012. Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

AFFECTATION DU RÉSULTAT : REPRISE DE L'EXCEDENT CCAS AU BP 2021 Budget principal

Au titre de l'année 2019 :

Vu que le montant de l'excédent de fonctionnement s'élève au 31 décembre 2019 à **2 964.16€**

Au titre de l'année 2020 :

Vu l'excédent de clôture 2020 qui s'élève à **5 002.66€**

Monsieur le Maire soumet au vote la reprise de l'excédent du budget **CCAS 2020 sur le budget PRINCIPAL 2021, et conformément à la délibération du 15 octobre 2020 N°2020-10-001 qui dissout le budget CCAS**

Les membres du CCAS à l'unanimité décident de reporter l'excédent du budget CCAS sur le Budget PRINCIPAL :

Au titre de l'année 2021 :

-de reprendre à la ligne 002 (excédent reporté) recettes de fonctionnement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de **5 002.66€**

APPROBATION A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE DU RENOUVELLEMENT ET DE L'EXTENSION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CARRIERE DES RIVES DU BEAUJOLAIS

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal la demande de la société SOREAL, du groupe PLATTARD, qui sollicite une autorisation d'exploiter la carrière des rives du Beaujolais.

Après délibération, le conseil municipal décide d'approuver à la demande d'autorisation de la société SOREAL d'exploiter la carrière des rives du Beaujolais avec 7 abstentions, 3 voix contre et 5 voix pour

Le conseil municipal décide de :

- **D'APPROUVER** à l'autorisation d'exploiter la carrière des rives du Beaujolais à la société SOREAL

VOTE DES TAUX DE TAXES :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux des taxes foncières de 2020 et reporte sur 2021 :

Taxe Foncière communale : 16,20 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 55,95 %